

DATE DE LA CONVOCATION

02 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE 02 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23

Présents : 16

Extrait du Registre des Délibérations Séance du vendredi 09

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfécture le 16/06/2023

Publié le 23 1 6 JUIN 2023

ID : 037-213701519-20230609-DEL037151018_23-D

Le 09 juin 2023, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs:

M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. FOUCHE Philippe a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé: Mme PARANTHOINE Nina, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DEL 037 151 018 / 2023 – 5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Élections Sénatoriales 2023 : désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réuni conformément aux articles L283 à L293 du Code Électoral afin de désigner les délégués et suppléants qui prendront part, le dimanche 24 septembre 2023, à l'élection des sénateurs de notre département.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme SIGONNEAU Marilyn est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Maire procède à la mise en place du bureau électoral.

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire, Président,

Mme SIGONNEAU Marilyn, secrétaire de séance (article L2121.15 du code général des collectivités territoriales) M. BONTEMPS Jean-Luc et Mme DUBOURDIEU Catherine, élus les plus âgés à l'ouverture du scrutin, M. MARCHAND Nicolas et M. CHOMIENNE Matthieu, élus les plus jeunes à l'ouverture du scrutin (art. R 133 du code électoral).

Mode de scrutin et opération de vote

Le Maire invite ensuite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation, proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire précise également que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse, les représentants à l'Assemblée de Polynésie française et les conseillers généraux ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseillers municipaux dans lesquels ils siègent (article L287 du Code Electoral).

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023 Publié le

ID : 037-213701519-20230609-DEL037151018 23-DE

Le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Munici L.212-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales résultant du dernier renoul vellement général de juin (L284).

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Coe électoral, le conseil doit nommer 7 délégués et 4 suppléants.

A l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que 02 listes de candidats ont été déposées :

- Liste 1: « J'ai Choisille la Membrolle »
- Liste 2 : « La Membrolle à venir »

Monsieur le Maire invite les élus à procéder, sans débat, au vote à bulletin secret à l'élection des 7 délégués et 4 délégués suppléants.

Le bureau procède au dépouillement qui donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Nombre de bulletins blanc : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés: 21

Ont obtenu:

Liste 1:19 voix Liste 2:2 voix

3. Attribution des sièges à chaque liste

Délégués

Liste 1 « J'ai Choisille la Membrolle »		7 sièges	
Liste 2 « La membrolle à venir »	:	0 sièges	
Total	1	7 sièges	

Délégués suppléants

Total	•	4 sièges
Liste 2 « La membrolle à venir »		0 sièges
Liste 1 « J'ai Choisille la Membrolle »		4 sièges

Ont été proclamés délégués et suppléants :

Délégués :

M. MARAIS Sébastien Mme LAMIRAULT Isabelle M. FLEUREAU Emmanuel Mme LABOUE Florence M. BONTEMPS Jean-Luc Mme ALBERT Julie M. ESPITALIER David

Délégués suppléants :

Mme VILLENEUVE-PINET Catherine M. FOUCHE Philippe Mme PERRETIER Bénédicte M. GISCLARD Stéphane

> Pour extrait certifié conforme La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2023

La secrétaire de séance, Marilyn SIGONNEAU

e Maire, bastien MARAIS



DATE DE LA CONVOCATION

02 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE 02 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Présents: 16

Extrait du Registre des Délibérations Séance du vendredi 09 j

Envoyé en préfecture le 16/06/2023 Reçu en préfecture le 16/06/2023

ID: 037-213701519-20230609-DEL037151019 23-D

Le 09 juin 2023, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

<u>Présents</u>:

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs:

M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. FOUCHE Philippe a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,

M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé: Mme PARANTHOINE Nina, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DEL 037 151 019 / 2023 - 8.3

VOIRIE : Approbation de la convention de transfert dans le domaine public des voies, équipements communs et réseaux – Les Hauts de Mazagran

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R.431-24 et R442-8,

Vu la convention présentée,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Madame CERDAIN avec le pouvoir de Monsieur BIGNAND)

Décide

Article 1: d'approuver la convention de transfert dans le domaine public des voies, équipements

communs et réseaux;

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la

présente délibération.

Pour extrait certifié conforme La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2023



Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



DATE DE LA CONVOCATION 02 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE 02 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Présents: 16

Extrait du Registre des Délibération Séance du vendredi 09

Envoyé en préfecture le 16/06/2023 du CONSEII MUNICIPAL Reçu en préfecture le 16/06/2023 Publié le 1 6 JUIN 2023

Le 09 juin 2023, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents:

M. MARAIS Sébastien, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Marilyn, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs:

M. FLEUREAU Emmanuel a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. FOUCHE Philippe a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à M. ESPITALIER David,

M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

<u>Absent excusé</u>: Mme PARANTHOINE Nina, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. MENUDIER Sébastien.

DEL 037 151 021 / 2023 - 7.5

FINANCES: Vote des subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Vu les demandes des associations, Vu la Commission Sport et Vie associative du 16 mai 2023,

Madame CERDAN Carole ne souhaite pas prendre part au vote des subventions.

	Nom de l'association	Commune LMSC 2023
1	Coopérative scolaire élémentaire Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 125,00 €
2	Tennis Club Membrollais Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 000,00 €
3	FC2M Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 500,00 €
4	CSM Pétanque Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	300,00 €
5	CSM Tennis de table Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	1 100,00 €
6	CSM Les Amis Cyclos Membrollais Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 (M. ESPITALIER David intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote)	450,00 €
7	Les Arquéleux Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	100,00 €
8	Les Blouses roses Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0	200,00 €
9	Chœur Emmanuel Chabrier Vu les votes: POUR: 19, CONTRE: 0, ABSTENTION: 0	400,00 €
10	Les Fils d'Argent Vu les votes: POUR: 19, CONTRE: 0, ABSTENTION: 0	400,00 €

Décide

d'accorder des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit : Article 1:

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Nom de l'association		Commune LMSC 2023	
1	Coopérative scolaire élémentaire	1 125,00 €	
2	Tennis Club Membrollais	1 000,00 €	
3	FC2M	1 500,00 €	
4	CSM Pétanque	300,00	
5	CSM Tennis de table	1 100,00	
6	CSM Les Amis Cyclos Membrollais	450,00	
7	Les Arquéleux	100,00	
8	Les Blouses roses	200,00	
9	Chœur Emmanuel Chabrier	400,00	
10	Les Fils d'Argent	400,00	
		6 575,00	

Article 2:

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

> Pour extrait certifié conforme La Membrolle-sur-Choisille, le 12 juin 2023

Le Maire, Sébastien MARAIS